



En moyenne les patrons de PME gagnent 4.248 euros par mois

Actualité législative publié le **15/02/2013**, vu **1721 fois**, Auteur : [Juritravail](#)

Les chefs d'entreprise de moins de 20 salariés gagneraient en moyenne 4.248 euros net par mois, selon l'INSEE.

Bien que ce revenu ait connu la plus forte hausse (+8,9% par rapport à 2009) en comparaison avec celui des dirigeants d'entreprises de taille plus importante, il reste bien moins élevé.

En effet, il existe de **fortes disparités** dans les revenus des chefs d'entreprise, **selon le nombre de salariés** qu'ils emploient. Ainsi, les patrons d'entreprise de plus de 50 salariés gagnent 107.110 euros annuel, soit plus du double de ce que touchent les patrons d'entreprise de moins de 20 salariés (qui ont un revenu annuel de 50.980 euros). Entre 20 et 50 salariés, les dirigeants perçoivent une rémunération moyenne de 77.270 euros.

Le revenu des patrons de PME est même en dessous de la moyenne, puisque le salaire annuel moyen des dirigeants d'entreprise, toutes tailles confondues, est de 65.200 euros.

Les revenus varient non seulement en fonction du nombre de salariés embauchés, mais aussi **en fonction du secteur d'activité** de l'entreprise. Les petits patrons des entreprises du secteur financier sont les mieux lotis : ils ont un revenu annuel moyen de 96.440 euros, soit beaucoup plus que dans la construction (39.500 euros annuel en moyenne).

« **Info-Plus** » : **règlementation des revenus des dirigeants**

Avec les scandales liés aux rémunérations versées aux chefs de très grandes entreprises, la Loi NRE a soumis les mandataires sociaux à l'obligation de publier leurs revenus dans le rapport annuel présenté à l'Assemblée générale, pour des raisons de transparence. Cependant, cette obligation n'est valable que dans les **sociétés cotées** ou contrôlées par des sociétés cotées (Article [L225-102-1](#) du [Code de commerce](#)).

Source : *Les Echos*, 14 février 2013